



**Cellule Intégration Agriculture Environnement**

# L'agroenvironnement en Wallonie en 2019

## Bilans - Perspectives

*Version 31 août 2019*



UCL - ELI - Agronomie  
Th. Walot – [thierry.walot@uclouvain.be](mailto:thierry.walot@uclouvain.be)



## Table des matières

1. Contexte.....	5
1.1. Un bilan environnemental et des perspectives très préoccupants pour l’agriculture wallonne .....	5
1.2. Conditionnalité des aides agricoles, Verdissement, MAEC et autres mesures environnementales surfaciques du Développement Rural - Pourquoi de si médiocres résultats sur l’environnement ?.....	6
1.3. Les mesures surfaciques du développement rural - Effets potentiels sur l’environnement	7
2. MAEC, état des lieux en 2017 .....	8
3. Evaluation .....	9
3.1. Un bon programme en regard des critères européens .....	9
3.2. Caractéristiques majeures et quelques éléments de comparaison par rapport à nos voisins .....	9
3.3. Des résultats environnementaux locaux probants pour les MAEC.....	10
3.4. Des causes de la désaffection .....	11
4. Perspectives.....	13



## 1. Contexte

### 1.1. Un bilan environnemental et des perspectives très préoccupants pour l'agriculture wallonne

L'activité agricole exploite et façonne près de 50 % du territoire. Cette activité a été longtemps compatible avec la conservation des sols, des eaux, de l'air et du climat. Elle a en outre créé jadis une mosaïque de milieux riches en biodiversité et de paysages caractéristiques à l'échelle de petites régions et localement. Au cours des 50 dernières années, à quelques heureuses exceptions près dont celles soutenues par l'agroenvironnement, l'agriculture, a surtout occasionné de nombreuses dégradations de l'environnement (paysage, milieu naturels, espèces de la faune et de la flore, climat, sol, eaux de surface et souterraines).

Les différents compartiments de l'environnement agricoles ont été et restent très affectés par cette activité. Les pressions agricoles sont clairement identifiées comme des facteurs déterminants des nombreuses situations et évolution négatives toujours observées (cas de la biodiversité, des sols, de la qualité des eaux et du climat). Si certaines pressions agricoles baissent (fertilisation azotée). De nombreuses pressions agricoles continuent d'augmenter (écotoxicologie des traitements phytosanitaires, vitesse des travaux agricoles, tailles des parcelles, ...).

Malgré les politiques mises en œuvre, les indicateurs de résultats relatifs aux différents compartiments de l'environnement (eaux, sols, biodiversité et paysage, air et climat) restent donc globalement bien négatifs en Wallonie comme à l'échelle européenne. Quelques situations sont particulièrement inquiétantes comme celle de la régression de la faune agricole et particulièrement des oiseaux des champs ainsi que celle des habitats agricoles soumis à la protection dans le cadre de Natura 2000, principalement les « prés de fauche<sup>1</sup> » à l'exception de ceux situés dans les zones Natura 2000 où la situation et les perspectives sont plus favorables. Les questions de la qualité des eaux et de l'altération de sols agricoles ainsi que de la contribution de l'agriculture à l'émission des GES restent aussi très préoccupantes.

En agriculture, des politiques et actions bien plus ambitieuses que celles d'aujourd'hui sont absolument indispensables pour contrecarrer certaines évolutions qui sont quasi ou totalement irrémédiables (altération des sols, disparition d'espèces et évolution du climat

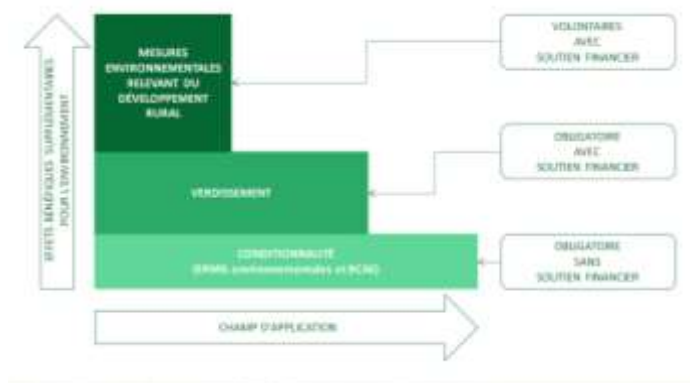
---

<sup>1</sup> L'expression « pré de fauche » correspond ici à un habitat soumis à la protection à l'échelle européenne. Il s'agit de prairie subissant un régime d'exploitation lent (peu fertilisées, 2 fauches estivales par an avec, parfois plutôt pâturage du regain). Ces prairies abritent une flore et une faune diversifiées. Des espèces typiques et bien connues sont par exemple le fromental, le crépis des prés, la grande marguerite, la berce et la centaurée.

avec ses effets sur la faune et les habitats particulièrement). Ce constat n'est pas propre à la Wallonie et concerne globalement l'Union Européenne<sup>2</sup>.

## 1.2. Conditionnalité des aides agricoles, Verdissement, MAEC et autres mesures environnementales surfaciques du Développement Rural - Pourquoi de si médiocres résultats sur l'environnement ?

Conditionnalité des aides agricoles, Verdissement et mesures surfaciques Du Développement rural (MAEC, restauration et indemnité N2000) sont les trois mécanismes principaux qui devraient se compléter pour atteindre les objectifs d'environnement de la PAC comme le montre la figure ci-dessous<sup>3</sup>.



Comme évoqué par ailleurs, les résultats globaux sont cependant médiocres car leurs effets considérés individuellement et surtout les synergies attendues sont encore très insuffisants.

- La Conditionnalité des aides agricoles a contribué depuis 2005 à assurer le respect de législations limitant les nuisances agricoles sur l'environnement. Certaines règles de la conditionnalité sont cependant notoirement insuffisantes, peu appliquées, peu sanctionnées (respect des zones tampons pour les eaux de surface ou usurpation des dépendances vertes des voiries par exemple, 12 cas de sanctions en 2017 pour ce dernier cas).
- Le Verdissement n'a pratiquement aucun effet, voir des effets contrariaires, du fait de contraintes excessivement légères sans plus-value environnementale par rapport au niveau de base de la conditionnalité.

<sup>2</sup> Voir par exemple pour le cas de la biodiversité: le constat de l'Agence Européenne pour l'Environnement : « Increasing attention to environmental issues within the framework of the Common Agricultural Policy during the last 50 years has not yet delivered clear benefits for biodiversity ». (10 messages for 2010 Agricultural ecosystems, 16p. <https://www.eea.europa.eu/publications/10-messages-for-2010>

<sup>3</sup> Pyramide des instruments verts de la PAC, source : rapport cours des comptes européennes 21/2017 - <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=44179>

- Pour de nombreux enjeux, l'absence de nuisance est très loin de garantir le service ou le sous-produit environnemental agricole attendus. L'agroenvironnement est indispensable pour compléter les deux autres dispositifs et atteindre certains objectifs surtout quand des coûts supplémentaires ou des pertes de revenus sont importants. La mise en œuvre des MAEC, est encore insuffisante pour répondre à de nombreux enjeux et leur efficacité contrariée par la faiblesse des niveaux de base. Son effet peut parfois être décalé de plusieurs années dans le temps après sa mise en œuvre.
- Le différentiel entre la mise en œuvre des mesures correctives par les trois mécanismes et la « demande environnementale » est considérable à l'une ou deux exceptions près.
- L'ensemble des trois dispositifs n'arrive pas à compenser les effets de pressions agricoles qui restent à un niveau élevé et pour certaines continuent d'augmenter.

### 1.3. Les mesures surfaciques du développement rural - Effets potentiels sur l'environnement

Les mesures « surfaciques » du développement rural à l'exception de l'ICRD devenue IZCN ont un rôle déterminant pour rencontrer les questions environnementales relatives à la biodiversité et au paysage. Pour d'autres problématiques environnementales, elles jouent un rôle complémentaire ou négligeable. Chez nous, ce sont des règles de base appliquées par tous qui doivent régler le plus gros des questions agricoles relatives à la préservation des sols, à la qualité des eaux et aux effets sur le climat.

La biodiversité est le compartiment de l'environnement où la place de mesures volontaires et localisées tel l'agroenvironnement est la plus déterminante pour apporter des solutions. Parmi les MAEC, celles qui rencontrent les enjeux de biodiversité sont dès lors à privilégier pour rechercher la meilleure efficacité dans l'utilisation des moyens du développement rural en Wallonie.

Les « mesures Natura 2000 (indemnité, restauration) » et l'agroenvironnement (MC4) se complètent et se renforcent avec une bonne réponse des agriculteurs pour atteindre progressivement et effectivement les objectifs de conservation des habitats dans les milieux agricoles des zones désignées.

L'agriculture biologique est un outil essentiel qui, outre la production d'aliments d'une qualité spécifique à des effets induits environnementaux important, déterminants et à une grande échelle au vu de son développement. Son effet est complémentaire aux autres instruments dans la plupart des compartiments de l'environnement et en tout cas déterminant dans la protection des eaux des intrants chimiques.

## **Quel sens pour des aides à la production dans un système économiquement porté à bout de bras par les subventions publiques ?**

Le système agricole en Wallonie et dans toute l'UE est globalement économiquement non viable. Comme le montre le rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole en Wallonie publié annuellement par le DEMNA, en moyenne pour la Wallonie, les produits, en ce compris les aides, sont de 2732 € par hectare pour des charges de 3421 € par hectare, soit des produits valant 80% des coûts encourus. Par rapport au revenu du travail, les aides représentent en moyenne wallonne 122% du revenu pour le premier pilier + 16% pour le second pilier. Chez nous, l'accroissement de la production et de la productivité dans le contexte de mondialisation actuel montre clairement ses limites et les soutiens publics dans cette voie sont clairement à fonds perdus. Ceci d'autant plus que cette voie de soutien, à l'inverse des aides surfaciques du développement rural, accentue les externalités négatives de l'agriculture avec leurs corrections également à charge de la Collectivité.

Il tombe donc sous le sens que, quitte à faire le choix de soutenir le secteur pour des raisons stratégiques et sociales, les aides publiques au secteur agricole devraient être le plus largement possible orientées vers les aides surfaciques du second pilier qui, tout en soutenant le revenu des agriculteurs, valorisent les externalités positives de leur activité et permettent de répondre efficacement à de nombreux enjeux d'environnement toujours cruciaux.

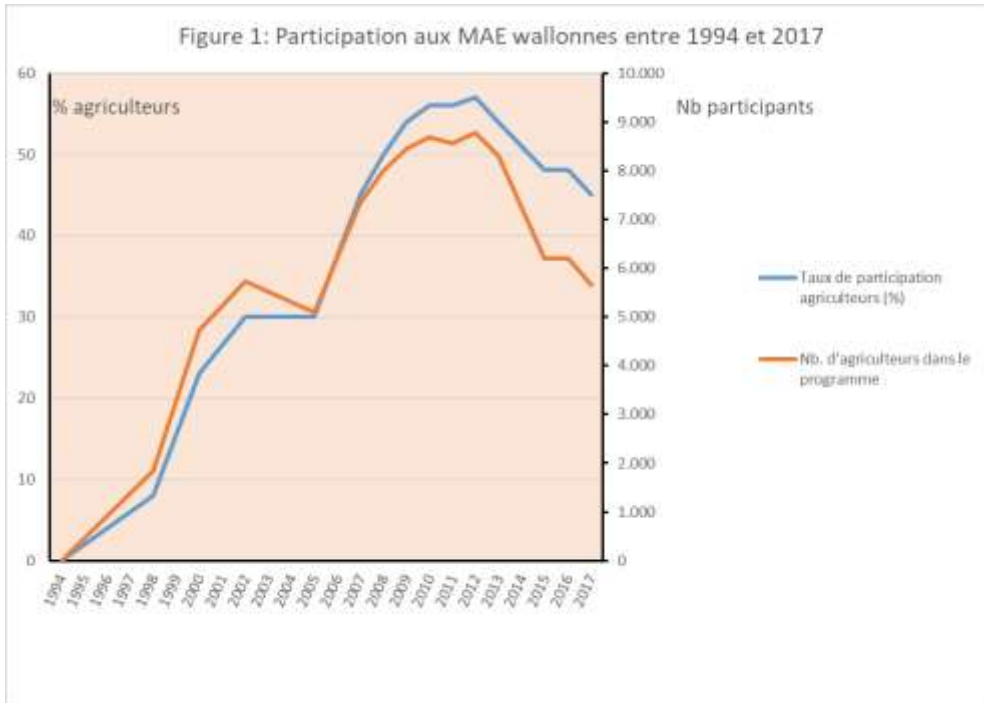
## **2. MAEC, état des lieux en 2017**

Les MAEC ont progressivement pris une place essentielle dans la gestion des questions environnementales liées à l'agriculture. En Wallonie elles représentent d'ailleurs quasiment un quart du budget du Développement Rural pour la période 2014-2020. Les budgets et les montants perçus par les agriculteurs par ce biais restent cependant modestes par rapport à ceux affectés au soutien à la production. De façon générale, la part du second pilier en Wallonie dans les aides publiques à l'agriculture reste modeste (13% des aides agricoles européennes sont affectées au développement rural contre 27% en moyenne dans l'UE). Dans le second pilier, la part du budget des MAEC reste chez nous inférieure aux moyennes européennes. Concrètement, par exemple en 2012, apogée de l'agroenvironnement wallon, en moyenne, un producteur engagé volontairement dans le programme a été rémunéré 3 000 euros par an en contrepartie des pertes de revenu liées aux actions. Pour mémoire les paiements directs moyens dits « du premier pilier » s'élevaient cette année-là à 23 000 euros par producteur (436 euros par ha).

Après une progression nette entre 1995 et 2009, et un succès atteignant à son apogée près de 60% des producteurs (figure 1), la croissance a été plus lente jusqu'en 2012. L'année suivante, suite principalement à la fermeture de l'accès pendant deux ans à la plupart des mesures de base, on notait une chute de la participation. Elle est retombée à 48% en 2016



et on compte sur cette période 2600 participants de moins au programme (passage de 8800 à 6200 agriculteurs engagés sur la période). Les premiers chiffres provisoires disponibles pour 2018 confirment la stagnation actuelle sauf pour la PHVB qui continue sa croissance progressive et « l'autonomie fourragère » qui reprend mais loin de son objectif pour 2020.



### 3. Evaluation

#### 3.1. Un bon programme en regard des critères européens

Le programme wallon se démarque comme un des meilleurs programmes européens. Si des points faibles existent, le programme actuel ne nécessite a priori pas de remise en cause fondamentale, sur base des critères d'évaluation utilisés par la Cour des Comptes Européenne. Le programme a des objectifs limités et précis auxquels sont affectés la majorité des dépenses, les cahiers des charges sont élaborés sur base d'éléments probants et positionnés dans la plupart des cas avec une nette plus value par rapport au niveau de base des législations et bonnes pratiques. Les résultats d'impacts environnementaux sont de plus en plus nombreux et convaincants en tout cas localement et un soutien approprié en recherche d'amélioration constante est apporté aux agriculteurs dans leurs démarches d'engagement via particulièrement l'asbl Natagriwal.

#### 3.2. Caractéristiques majeures et quelques éléments de comparaison par rapport à nos voisins

Malgré les évolutions au sein des méthodes et de leurs cahiers des charges, le programme peut être qualifié de stable; exception faite et partiellement en 2013, il n'a jamais été interrompu et n'a pas connu de remise en cause complète comme ce fut le cas en France par exemple. Si certaines méthodes ont été abandonnées, les principales évolutions

concernent un renforcement régulier pour une meilleure efficacité et une adaptation et simplification des cahiers des charges.

Le ciblage de MAEC européennes recommandé par les Institution européenne et de nombreux spécialistes est généralement réalisé sur des bases géographiques (« MAEC territorialisées » en France, c'est-à-dire limitées à des aires géographiques et à des « zones de projet » avec des porteurs de projet locaux). Autre méthode de ciblage : le recours à des MAEC ciblées par essence car encadrées par un réseau de conseillers. Cette approche est systématique pour toutes les mesures en Région Flamande où par ailleurs certaines mesures sont aussi d'accès limité à des parties du territoire à forts enjeux.

Les engagements concernent généralement la réalisation d'aménagements nouveaux (implantation de tournières, bandes paysagères, etc.) ou le respect de certaines modalités de gestion (dates de fauche, etc.). Chez nos voisins comme en France, ils peuvent s'étendre au suivi d'une formation agréée, à l'obligation d'établir un partenariat avec un centre de conservation de ressources génétiques (cas des variétés et races patrimoniales).

Les systèmes de paiements s'avèrent souvent plus complexes à suivre chez nos voisins, les montants annuels pouvant parfois être modifiés en fonction des rotations, voire des modes d'entretien comme au Grand-Duché, ou distinguant les nouveaux aménagements des contrats reconduits.

Le nombre de méthodes ou sous méthodes du programme wallon est dans la moyenne ou bien en dessous des menus d'actions offertes dans les régions limitrophes (54 mesures dans le programme du Nord-Pas- de Calais combinée à un zonage et à un accès à des sous-menus différents en fonction des projets environnementaux proposés par des opérateurs locaux et répondant aux enjeux du zonage). Au Royaume-Unis « l'Entry Level Scheme compte 97 mesures, le High Level Scheme autant.

Au niveau des cahiers des charges appliqués chez nos voisins, quelques uns sont plus simples, beaucoup d'autres plus complexes, indépendamment du niveau de la contrainte ou de l'effort environnemental demandé qui varie mais se rapproche de ce que nous connaissons. Les montants des aides sont variables, souvent un peu plus faibles que chez nous en Allemagne ou en France et un peu plus élevés en Flandre ou au Grand Duché. Enfin, l'éventail de méthodes proposées comprend quelques constantes, avec des variantes, (races locales menacées, tournières ou équivalent, prairies extensives, conservation et entretien des petits éléments naturels et du paysage...).

### 3.3. Des résultats environnementaux locaux probants pour les MAEC

On a de plus en plus de démonstrations d'effets effectivement mesurables sur le terrain quand les MAEC sont mises en œuvre. La faune, la flore et les habitats naturels qu'on cherche à favoriser sont bien présents, la relation de cause à effet « MAEC/produit environnemental » est de plus en plus mise en évidence.

Dans le cas **des bandes aménagées** on a montré par exemple un impact important sur les papillons de jour et sur les espèces rares de fleurs des champs. Les bandes dédiées aux

oiseaux des champs et les tournières sont bien fréquentées par les espèces ciblées qu'on y retrouve davantage que dans des situations de référence.

Les études menées de 2002 à 2015 sur les « **prairies de haute valeur biologique** » (PHVB) montrent que leur état de conservation est maintenu ou s'améliore lorsqu'elles sont sous contrat. Elles hébergent aussi un grand nombre d'espèces végétales ou animales à valeur patrimoniale et on a montré qu'elles renforcent de manière importante et sur le moyen terme la dernière population de tarier des prés dans la vallée de la Roer.

Une étude préliminaire relative à la **prairie naturelle** (cahier des charges privilégiant l'exploitation en prairie à foin ou à pâturage différé) a quant à elle mis en évidence le rôle effectif et à moindre coût comme soutien à la qualité du maillage écologique .

L'étude de la **méthode « faible charge en bétail » aujourd'hui rebaptisée « autonomie fourragère »** mise en œuvre à l'échelle de l'exploitation a montré, à côté d'un impact sur le climat ou la qualité des eaux, que les fermes comptent effectivement des prairies d'autant plus intéressantes du point de vue biodiversité que la charge moyenne sur l'exploitation est faible.

Dans le domaine de la protection des eaux et des sols, les **tournières enherbées** ont montré leur intérêt avec notamment une étude qui a mis en évidence une efficacité importante atteignant 80% en matière de réduction des effets du ruissellement érosif diffus pour les tournières situées dans des situations de risque « faible à modéré ». Néanmoins ce type d'aménagement ne convient pas pour les situations de ruissellement concentré (hormis éventuellement l'enherbement de thalwegs).

**L'ensemble du programme MAEC** qui comprenait le bio jusqu'en 2013 a contribué de manière significative pour sa part à la protection des eaux en évitant l'utilisation d'une quantité de fertilisants qui, sur base des chiffres 2007 extrapolés à la situation actuelle, atteint 12% des quantités d'azote minéral consommé en Wallonie. Toujours à l'échelle globale du programme et en tenant compte des facteurs d'émission des intrants non utilisés, la contribution à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre en termes de lutte contre le changement climatique est estimée à un peu moins de 9 % des émissions de l'agriculture wallonne<sup>4</sup>. Les deux-tiers des « économies » étaient imputables à l'agriculture biologique, le solde, principalement à la « faible charge en bétail »-aujourd'hui « autonomie fourragère ».

### 3.4. Des causes de la désaffection

L'attractivité financière insuffisante de bon nombre de MAEC est une explication déterminante du succès qui reste décevant de nombre de mesures ces trois dernières années. Dans cet ordre d'idée certaines modifications du nouveau menu de MAEC datant de 2015 ont freiné le succès (cf. baisse des paiements sur les haies par exemple avec mécontentement et perte de confiance).

---

<sup>4</sup> 4,6 millions éq. CO2 par an, 13% des émissions wallonnes d'éq. CO2.

La plupart des montants n'ont en outre pas été revalorisés de longue date à part la revalorisation cette année pour les « bandes et parcelles aménagées » et l'introduction à la même occasion d'une variante attractive et très attendue de la « culture favorable à l'environnement ». Les effets de ces modifications tardives par rapport aux échéances administratives d'engagement pour les agriculteurs restent encore non appréciables.

La mesure « bande aménagée » est la plus efficace pour rencontrer divers problèmes environnementaux dans les cultures. Malgré un objectif ambitieux de doublement des surfaces en 7 ans, son succès au mieux stagne depuis 2011 pour les causes globales valables pour les autres mesures (montant des paiements insuffisant, perte de confiance) mais aussi pour des raisons techniques spécifiques.

En 2015, le passage de l'ancien programme MAEC au nouveau ne s'est pas déroulé de la manière la plus fluide du point de vue de sa gestion politique et administrative. Au-delà de la disparition de la mesure « couverture du sol » qui apportait une faible plus value au PGDA mais consommait 20% du budget, une bonne part de la réduction de l'ordre de 40% de la participation au programme est imputée à ce contexte.

Depuis 2013 d'autres difficultés liées à la mise en œuvre et à la gestion du programme sont apparues et ne font rien pour la relance de l'agroenvironnement (cf. notamment référentiel « haies » dont la mise au point patine). Le doute quant au soutien public et à la continuité du programme a ainsi été entretenu jusqu'il y a peu et ne peut commencer à s'estomper qu'avec la revalorisation toute récente de certains paiements.

Le niveau de mobilisation de certaines composantes de l'Administration et leur engagement à soutenir activement l'agroenvironnement comme un instrument fondamental de la politique environnementale en agriculture posent parfois question. La vision du soutien prioritaire à la production reste très prégnante alors que les limites de ce système sont clairement atteintes (voir supra). Cette question doit d'ailleurs être étendue au « Politique » dont les orientations sont mise en œuvre par le Service Public de Wallonie<sup>5</sup>.

**Quelques représentations ou idées reçues répandues dans le monde agricole de base et institutionnel et limitant l'intégration structurelle de l'outil agroenvironnemental en Wallonie**

- Le « monde agricole » perçoit insuffisamment le caractère très préoccupant de l'état de l'environnement agricole et de la responsabilité de l'activité du secteur.
- Les « aides » agroenvironnementales comme les paiements liés aux SIE sont vues comme des compensations à répartir le plus largement possible entre les agriculteurs en regard des « contraintes » déjà subies et d'efforts conséquents ou perçus comme tels déjà effectués.
- La vision du rôle de production de l'agriculture reste ancrée comme ce qui répondrait à l'attente de la Société d'aujourd'hui et qui correspondrait à l'existence d'un fondement économique pertinent au maintien de l'orientation du

<sup>5</sup> Voir des préoccupations politiques où l'agroenvironnement semble oublié: <http://collin.wallonie.be/la-tourn-e-biodiversit-de-ren-collin-en-wallonie>

soutien public à cette dimension

- Il reste une forte représentation de « l'agriculteur profiteur » se spécialisant partiellement ou même totalement dans la « chasse aux primes » environnementales alors qu'au contraire, c'est la seule part de soutien public qui soit directement liée à la fourniture de biens publics et justifiée par des pertes de revenus et coûts supplémentaires.
- Une vision des choses où l'amélioration de l'environnement devrait être assurée par une politique et donc des moyens financiers spécifiquement « environnementaux » et pas par de « l'argent de la PAC ».

#### 4. Perspectives

Si on considère le programme agroenvironnemental dans son contexte, les recommandations majeures seraient les suivantes :

- Le niveau de base assuré par la Conditionnalité et le Verdissement doit être effectivement mis en œuvre sur quelques points clefs (contrôle dissuasif relatif au respect de l'emprise publique, maintien des haies) et renforcé (zones tampons par rapport aux eaux de surface, dispositions de gestion pour les SIE, limitation du poids des CIPAN valorisables comme SIE, normes et lutte contre le ruissellement érosif, garantie de maintien accru de prairies sensibles avec l'extension de la portée de cette notion,...).
- L'orientation principale de l'agroenvironnement vers les questions de biodiversité doit être conservée pour des raisons d'efficacité et d'efficience. Des effets indirects sont acquis pour les autres questions environnementales.
- La structure actuelle à deux niveaux doit être conservée avec un niveau d'appel, accessible aisément, aux contraintes modérées et qui valorise en les amplifiant des pratiques favorables encore conservées par certains ou sur certaines parcelles. Ces paiements doivent permettre de ne pas abandonner ces « bonnes pratiques » voire de les adopter pour ceux pour qui l'adaptation est légère. Ils donnent une « valeur » au produit environnemental de l'activité agricole.
- Les objectifs, moyens et budgets, sont à fixer en gardant à l'esprit l'importance d'accroître nettement l'attractivité et le succès des MAEC en cultures où l'on est plus loin des objectifs qu'en prairies. La part du budget dédié doit être revue à la hausse significativement avec un objectif d'équilibre (plus des 2/3 vont aux prairies actuellement).
- L'adoption de moyens financiers qui permettent d'atteindre pour 2027 une part significative des objectifs quantitatifs les plus critiques en matière de biodiversité. Les valeurs-objectifs suggérées sont de 12% de la surface des prairies permanentes sous contrat d'exploitation extensive (MB2 ou MC4 à 50% chacune), dont 7000 ha sous MC4 dans les zones désignées Natura 2000, ce qui correspond à 80% des habitats agricoles). Pour les cultures l'objectif global minimal serait fixé à 2% de la surface des terres arables soit 8000 ha. Cet objectif est à atteindre via certaines variantes des « cultures favorables à l'environnement », les tournières enherbées ainsi que les bandes et parcelles aménagées. Des valeurs de couverture de 4% des

terres seraient à atteindre dans la zone au plus haut potentiel en matière de sauvegarde des oiseaux des champs, soit 1000 ha dans cette zone qui correspond à l'aire rélictuelle du bruant proyer et qui couvre 25 000ha en Hesbaye.

- Favoriser les synergies entre mesures du développement pour susciter et soutenir des projets portés par des opérateurs locaux ; ces derniers doivent organiser et renforcer une mobilisation locale des MAEC pour atteindre des objectifs environnementaux de réduction du ruissellement érosif, développement de la faune des oiseaux des champs ou apicoles par exemple (type GAL).
- Renforcer l'appropriation de l'objectif environnemental de la Politique Agricole Wallonne par les acteurs institutionnels et le monde agricole en général.

Pour ce qui concerne les mesures on retient les grandes options suivantes :

- Maintenir les mesures relatives aux petits éléments naturels et du paysage, mesures d'appel emblématiques et qui sont celles donnant le plus clairement à la profession et à l'extérieur une vision claire de ce que représente les externalités positives de l'agriculture. Le maintien de ces éléments est assuré par la conditionnalité sans contrepartie, leur entretien est à charge des éleveurs la plupart du temps et représente une charge financière globale d'au-moins 3 millions d'euros par an.
- L'autonomie fourragère est une mesure essentielle à plus-value large et, qui soutient le système d'élevage avec le moins de pressions sur l'environnement – hormis le bio –. Elle renforce d'ailleurs fort heureusement cette autre mesure du développement rural. Elle est à maintenir et on suggère de renforcer l'attractivité de la version la plus extensive – ou le différentiel entre les deux versions pour inciter aux évolutions les plus favorables.
- Augmenter la part du budget dédiée aux mesures ciblées à plus-value environnementale supérieure.
- Augmenter l'offre de mesures soutenant le maillage écologique des cultures comme cela a été fait récemment avec l'introduction d'une possibilité de « rachat de céréale à paille sur pied » et la revalorisation financière des parcelles et bandes aménagées. La culture des céréales de printemps ou à une culture à faible pression sur l'environnement comme le chanvre sont particulièrement proposés. La revalorisation financière de la tournière serait aussi à l'ordre du jour pour répondre à un des aspect de développement du maillage dans les cultures et favoriser l'installation de dispositifs de protection des eaux et du sol.